

Règlement du concours de poésie – « Wara mon amour »

Dans le cadre de la dixième édition des **Journées Goût et Saveurs 2025**, la **Collectivité Territoriale de Guyane** organise un **concours de poésie** sur le thème « **Wara mon amour** », ouvert à tous les poètes, jeunes et adultes, amoureux de la culture guyanaise et de l'awara, fruit emblématique de notre patrimoine culinaire.

Les objectifs principaux assignés au concours sont :

- La sensibilisation notamment de la jeunesse guyanaise au fruit emblématique tant dans son milieu environnant que dans la gastronomie.
- La valorisation par l'écriture de l'awara dans son environnement et dans l'alimentation.

Article 1 – Thématique du concours

Le thème de cette édition est :

« **Wara mon amour** », qui exprime l'amour et l'attachement porté à l'awara, un fruit local essentiel à la gastronomie guyanaise.

Les poèmes devront faire l'éloge de ce fruit emblématique, évoquer son rôle dans la culture culinaire, ou exprimer tout autre sentiment lié à l'awara, sa richesse, son histoire ou sa place dans la tradition guyanaise

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est **gratuit** et ouvert à tous, sans restriction géographique, sous réserve de respecter les critères de participation. La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la CTG et le jury du concours.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans les critères de participation sera considérée comme nulle. Les productions écrites seront soumises à modération auprès du jury.

Les critères de participation :

- Le concours est réservé aux résidents gyanais.
- Chaque participant peut soumettre un seul poème, écrit en **français ou dans une langue régionale de Guyane** ¹ (**dans ce cas une traduction en français devra y être associée**).
- La longueur du poème ne doit pas dépasser **30 vers**.
- Les poèmes doivent être envoyés par **email** à l'adresse infos@comevents.net en précisant obligatoirement dans l'objet du mail **CONCOURS CTG POESIE AWARA 2025** avec les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Âge
 - Titre du poème
 - Contact (email, téléphone). Pour les mineurs nom, prénom et numéro de téléphone du représentant légal.
- **Date limite de soumission** des poèmes : **4 avril 2025** à minuit.
- Le poème doit être **original**, n'ayant jamais été publié dans le passé, et ne doit pas avoir fait l'objet de concours antérieurs.

Article 3 – Sélection et désignation des gagnants

1. Sélection des gagnants :

Un jury composé de **représentants de la culture gyanaise et qualifiés dans l'art de la poésie** sélectionnera les poèmes gagnants de chaque catégorie en fonction de la créativité, de l'originalité, de la qualité littéraire et de l'adhérence au thème.

2. Annonce des gagnants :

Les gagnants seront désignés et récompensés lors d'une soirée de remise de prix le **mardi 08 avril 2025**, dans la salle d'exposition Legendry de l'Encre à Cayenne.

Les poèmes gagnants seront publiés sur les **réseaux sociaux** de l'événement, ainsi que sur le **site officiel**.

¹ Les six langues amérindiennes (le kali'na, le wayana, l'arawak, le teko, le wayampi et le palikur) ;
• Le créole gyanais ;
• Les « langues parlées par les Marrons » comptabilisées comme deux langues créoles : l'une « à base lexicale anglaise » (aluku, ndyuka et pamaka apparaissant comme variantes), l'autre, le saramaka, catégorisée comme « créole à base lexicale anglo-portugaise »

Article 4 – Lots à gagner

Le concours “**Wara mon amour**” offre un total de **6 lots**, répartis comme suit :

- **1er prix du jury : Bon séjour touristique 1 nuit au Marée de Kaw** pour 2 personnes.
- **2ème prix du jury : Bon restaurant** pour une expérience gastronomique unique au CEJO valable pour 2 personnes.
- **3ème prix d jury : Ouvrage littéraire “Les Saveurs de Guyane”** de Didier Béréau.
- **Prix spécial moins de 18 ans** : Une **tablette numérique**.
- **Prix spécial 18-25 ans** : Un **bon restaurant** pour une expérience culinaire locale au Fish Style (valable pour 2 personnes).
- **Prix coup de cœur du jury : Ouvrage sur les plantes alimentaires non conventionnelles**.

Les lots sont non **cumulables** (un seul prix par participant). En cas d’indisponibilité de certains lots, ceux-ci seront remplacés par des prix de valeur équivalente ou supérieure.

Article 5 – Engagement des participants

- En participant, chaque candidat accepte les **conditions** du concours.
- Les participants autorisent l’organisation du concours à utiliser leur nom, leur poème et leur image à des fins de **promotion** dans le cadre des **Journées Goût et Saveurs 2025** et des **activités associées**.
- Toute tentative de triche ou de fraude entraînera l’exclusion immédiate du concours.

Article 6 – Responsabilité

- L’organisation du concours se réserve le droit d’annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure.
- Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel.